

MARDI

7 JANVIER 1834.



TROISIÈME ANNÉE.

287.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	35

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

# LA GLANEUSE,

## JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

### C'EST A LA RÉPUBLIQUE

QUE LA FRANCE DOIT LA PROSPÉRITÉ  
DONT ELLE A JOUI AU COMMENCEMENT DU SIÈCLE.

La France était ruinée. — Une suite de rois avec courtisans, maîtresses, espions, etc., conséquences forcées des monarchies, avait épuisé toutes les ressources de l'état : les services publics languissaient, et la misère allait frapper aux portes du Louvre ! Les courtisans comme leur chef étaient menacés de la nécessité de devenir économes. — La banqueroute était imminente, il n'y avait plus de crédit pour le roi. Afin de sortir d'embarras, on imagine de convoquer les Etats-généraux, dans cette pensée que le bon peuple s'exécute de meilleure grace si on lui faisait l'honneur de lui permettre de se contraindre lui-même par des mandataires à payer les prodigalités de son souverain.

La prospérité des fortunes particulières n'était pas plus brillante que celle du trésor public. MM. les nobles avaient dilapidé leur avoir en jouant les grands seigneurs. Les bourgeois, les vilains, étaient fort loin d'être tous à l'aise.

Par droit d'aînesse, et par la prérogative des majorats, instituées propriétaires à perpétuité du meilleur terrain, les castes privilégiées le laissaient en parcs, en forêts, en promenades. Les terres livrées aux travailleurs étaient elles-mêmes mal exploitées; l'agriculture y était dans un état déplorable; il n'y avait presque point d'industrie.

Telle était la déplorable situation de la France, quand survint 89. Répartir avec plus d'égalité qu'on ne l'avait fait jusqu'alors les obligations que la société impose et les avantages qu'elle procure; faciliter les moyens de produire, en livrant aux travailleurs les instrumens de production, étaient les réformes les plus urgentes. Elles furent réalisées en partie par nos représentans; mais les conséquences de leurs œuvres ne pouvaient pas être immédiates. Les biens du clergé, de la noblesse, des couvents, furent vendus; des terrains fer-

tiles, laissés incultes jusqu'à cette époque, furent défrichés; des forêts qui n'avaient été, grace à la sottise vanité des moines et des nobles, qu'un repaire de bêtes sauvages, furent exploitées, et les beaux arbres que l'orgueil y laissaient pourrir, furent livrés à l'industrie. Mais les fruits de ces travaux ne pouvaient pas surgir instantanément : l'agriculture, l'industrie absorbant les capitaux libres, retenant les objets qui doivent servir à la reproduction, il y eut même une époque de disette, de gêne sociale que les événemens politiques contribuèrent à rendre plus longue et plus pénible, mais pendant laquelle, chacun aidant instinctivement à l'œuvre de la transformation sociale; se livra, d'après les moyens en son pouvoir, à une entreprise plus ou moins capitale.

Enfin, les avances faites au sol, à l'industrie, produisirent ce qu'on avait droit d'en attendre. Balançant d'abord seulement les mises, les capitaux employés rendirent peu à peu de grands profits; ce mouvement agricole et industriel s'organisa; il devint plus prompt à mesure qu'on avança davantage, et c'est à son accroissement continu, suite inévitable des mesures prises pour l'établir, que nous devons la longue période de richesses qui échet à la France.

Cette augmentation de notre bien-être matériel fut donc la conséquence des premières mesures prises par nos assemblées législatives; c'est donc à la république seule que nous la devons.

A la république encore nous devons la rapidité et l'élévation du développement intellectuel dont la France a donné au monde un si brillant exemple pendant les dernières années du gouvernement républicain, puis durant le régime qui lui a succédé. C'est à tort qu'on a voulu attribuer à un homme seul la gloire de la France sous le consulat et l'empire. Les hommes célèbres qui illustrèrent cette grande époque, n'avaient pas puisé les inspirations de leur génie dans les cordons, la croix, les titres, les parchemins dont un orgueilleux les avait chargés. Chaptal, Fourcroy, Vauquelin, Monge, Laplace, Ampère, Tessier, François d

Neufchâteau, Larey, Desgenettes, Dubois, Chaussier, Merlin, etc., etc., avaient reçu du mouvement révolutionnaire les germes des immortels travaux par lesquels ils ont honoré la France en améliorant le sort de l'humanité!

Cherchez les noms des hommes qui se sont illustrés dans l'art militaire, au barreau ou dans les sciences, vous verrez que tous étaient fort humbles ou ignorés à leur aurore, et que c'est la république qui les a amenés sur la scène du monde à la place qu'ils étaient dignes d'occuper. Sans elle, jamais ils n'eussent percé; leur génie se fût éteint, inconnu comme leur nom... L'école Polytechnique, l'institut, sont encore les œuvres utiles et glorieuses de la Convention, et non celles du despote qui ne chercha toujours qu'à enchevêtrer l'une, et dégrada l'autre en la mutilant au gré de son arbitraire.

Bien des gens qui crient aujourd'hui, par ignorance il est vrai, contre la république, ne se doutent pas du bien immense qu'elle a produit. Combien de ses détracteurs oublient même que ce n'est qu'à elle qu'eux ou leurs pères doivent leur fortune!

#### LETTRE

ÉCRITE A COQUINO, INSPECTEUR DE POLICE, A PARIS,

Par son collègue et ami GUEUSARD, chef de brigade en service extraordinaire, à Lyon.

Lyon, le 3 janvier.

Mon vertueux collègue,

Pour lors, je mets la main à la plume et je t'écris la présente que je desire qu'elle te trouve en bonne santé.

Quant à la mienne, elle serait des plus meilleures, si je ne m'étais avisé de vouloir arrêter dans un café un homme qui m'avait paru suspect. Oh! mon intéressant collègue, quelle volée j'ai reçue!

Le médecin sort de chez moi; il prétend que j'ai le poignet gauche *lusqué*, le tibia droit *effracturé*, la mâchoire supérieure *démentibulée*, et les côtes n<sup>os</sup> 2 et 3 *enfoncées*. Comme ils tapent, ces maudits républicains de Lyon!

Heureusement qu'il me reste la main droite, dont laquelle je peux me servir pour t'écrire de mon lit de douleur, où je gémissais cruellement.

Si notre chef a cru me faire plaisir en m'envoyant ici, dis-lui qu'il s'a furieusement trompé: il n'y a rien à faire pour nous à Lyon.

À Paris, c'est différent: on s'embusque dans l'ombre, on attend quelques républicains, on les assomme, on jette leurs cadavres à la Seine, et ni vu ni connu, ça se termine par un calembourg du *Figaro*, tu sais: « *La république a fait le plongeon!* »

Ici, c'est nous qui sommes menacés de faire le plongeon. Imagine-toi, mon vertueux ami, deux rivières, le Rhône et la Saône; si nous échappons à l'une, ils nous jettent dans l'autre et nous tombons de canif en syllabe.

Avec ça, qu'ici, tous ces diables de républicains se connaissent entr'eux, que c'est impossible de s'en faire une idée, et il y en a, il y en a! ça pousse comme des champignons. Le plus souvent que nous pourrions les assassiner, les assommer, les noyer comme à Paris!

*Vidocq* lui-même, l'incomparable *Vidocq* y perdrait son latin.

Il est venu à Lyon, *Vidocq*; demande-lui tant seulement s'il a empoigné le moindre petit républicain, s'il a découvert un seul complot, s'il a pu fabriquer un seul attentat. Ah ben oui! qu'il prenne garde de le perdre!

Je te dirai en confidence que notre patron, le *Vidocq* de l'endroit, un nommé *Rousset*, qui vient d'être mis depuis peu à la tête du respectable corps des mouchards, eh bien! il n'est pas plus malin que rien du tout. Il a débuté par une brioche, mais une brioche soignée.

L'autre jour, il nous dit comme ça:

Messieurs (tu vois que le particulier n'est pas fort, il nous appelle messieurs), j'ai le fil d'une grande conspiration qui se trame chez M. Sivoux. Marchons! A ce mot de conspiration, l'eau me vient à la bouche; je le suis, et enfoncé mon *Rousset*. J'ai bien vu qu'il n'avait pas le fil; les conspirateurs nous mettent à la porte en nous riant au nez.

Il me vient bien à l'idée d'empoigner un de ces insolens, mais un frisson parcourut tout mon corps: je pensai à ce diable de Rhône, à cette maudite Saône, et je jugeai plus prudent d'empoigner rien du tout.

Oh! mon honorable collègue, je te le répète, Lyon est une ville perdue pour la police: ici pas d'avancement à attendre, pas de patriotes à dévaliser après les avoir assommés, et ce qui te paraîtra le comble de la dépravation, les voleurs, oui les voleurs eux-mêmes refusent de s'entendre avec nous.

A propos, dis de ma part à notre collègue *Hénon* que je ne suis pas content de lui. Comment, il s'est avisé de dire à *Lerouge*: « *Je suis comme les militaires, je ne demande que de l'avancement* (1). Petit imprudent! c'est des choses qui se pensent, mais qui se disent pas. Ce n'est pas toi ni moi, qu'avons de l'expérience, qu'aurions commis cette indiscretion.

Je te dirai qu'ils m'ont offert la croix.

La croix, c'est y bête! La croix à un homme qui a le poignet *lusqué*, un tibia *effracturé*, une mâchoire *démentibulée* et deux côtes *enfoncées*! La croix! oui, c'est ça, je va me mettre un ruban rouge à la boutonnière pour que ces maudits républicains me reconnaissent plus facilement. J'ai répondu à notre patron que j'aimais mieux quelques litres de vin à douze.

Oh! mon vertueux collègue, s'ils me laissent ici, c'en est fait de *Gueusard*.

J'allais oublier: on dit que le *rohé* de notre choix doit passer par Lyon. Parle à *Gisquet*, qu'il s'arrange de manière à faire retarder ce voyage; car dans l'état où je suis, il me serait impossible de pousser une pauvre petite *acclamation unanime*.

Adieu, mon vertueux ami, mes respects à madame ton épouse. Donne-moi des nouvelles de ton aîné; a-t-il enfin le bonheur de figurer sur les contrôles de la police? Dis-lui de ma part que s'il ne craint pas la croix-d'honneur, il craigne au moins les coups de bâton, avec lesquels j'ai l'honneur d'être

ton malheureux ami,

GUEUSARD

(1) Historique.

## Société des Droits de l'Homme.

### DEUX JOURS DE PROPAGANDE.

Notre ami le citoyen Baune, membre du comité lyonnais de l'association des Droits de l'Homme, ayant profité de son séjour à Valence pour y fonder cette société, sur l'invitation des patriotes de cette ville, le 24 décembre au soir, 200 citoyens s'étant réunis dans le foyer du théâtre, il leur adressa une allocution entraînant, à la suite de laquelle un grand nombre d'assistants ont adhéré à l'association, entre les mains du comité provisoire composé comme il suit :

Président, Boveron Desplaces, avocat; membres, Reynaud, géomètre, N. Fiéron et R. Bossard, avocats.

De là, Baune se rendit à Romans. Un banquet était dressé pour le recevoir, composé de l'élite de la population romanaise, et présidé par M. Neigre, officier supérieur de cavalerie.

A l'issue du repas, on se rendit au vaste café Bellon; la réunion était grossie de tous ceux que les festins de famille avaient empêchés de prendre part au banquet: les chants républicains se firent entendre, jusqu'au moment où Baune prit la parole. Ce fut pour proposer aux Romains de fonder encore dans leur ville une société des Droits de l'Homme, dont il développa la nécessité et les avantages. Sa conviction fut bientôt partagée par ses auditeurs; et il fut immédiatement procédé, par acclamation, à la formation d'un comité provisoire, composé ainsi qu'il suit: Président, le major Cogne,

comme si justement et si généralement révérend; membres, les citoyens Andrevon, électeur, adjoint de la mairie du Péage-les-Romans, membre du conseil-général; Thomasset, conseiller municipal; Chénier, négociant, électeur; Boulhane, électeur, et Duc, agrégé au tribunal de commerce. Le comité reçut immédiatement 57 adhésions, et le journa au lendemain pour continuer ses opérations. Disons en passant que les listes n'ont pas cessé de se couvrir de signatures.

La solennité était terminée, lorsque le préfet HENRI et le capitaine de gendarmes-PAQUET, arrivés aux portes de Valence, se présentèrent accompagnés d'une brigade de gendarmerie et un demi bataillon qui forment la garnison de Romans, pour procéder à l'arrestation de Baune.

« Je vous arrête, au nom de la loi », dit le préfet. « Au nom de la loi, dit Baune, je proteste. » Sommé ensuite de faire connaître s'il était membre de la Société des Droits de l'Homme, et s'il ne venait pas de prononcer un discours, il déclara n'avoir rien à répondre, attendu qu'il déniait à ceux qui l'interrogeaient le droit qu'ils voulaient s'arroger, et il ajouta: « La légalité ne nous tue pas, nous, et nous saurons poursuivre la réparation légale et l'atteinte portée ici à la liberté des citoyens. »

A ce moment, une voix du dehors réclame un piquet pour la police du spectacle. Le préfet hésitait à l'accorder. « Disposez de vos hommes », dit Baune, je répons de la tranquillité. » Le préfet accorde le piquet.

On reprend l'interrogatoire: deux questions uniques en font tous les frais: « Etes-vous membre de la Société des Droits de l'Homme? Avez-vous entendu un discours? »

A cette question un premier avait répondu: « A mes amis je dis: Oui; à vous je dis: Non. » Un deuxième, « Vous savez bien que nous autres républicains, nous n'avons pas l'habitude de répondre à des gens comme vous! Un troisième: « C'est précisément parce qu'il vous convient de le savoir, qu'il me convient de ne pas vous le dire. » A cette question: « Avez-vous entendu prononcer un discours? » un autre avait répondu: « Vous me prenez, je crois, pour un mouchard! » et ainsi des autres. Et chacun avait insisté pour que sa réponse fût consignée.

Chancel, jeune républicain, ami de Baune, et dont la presse indépendante a déjà plusieurs fois mentionné le zèle et le dévouement, interprété à son tour par le capitaine de gendarmerie, ancien carbonaro, autre renégat dont nous promettons la biographie, répond avec énergie:

« Je ne reconnais pas à un argousin comme vous le droit de m'interroger. Si j'ouvrais la bouche, ce serait pour vous cracher à la face toute votre conduite, comme un infame affront. »

Paquet s'écrie alors avec fureur: « Oh! c'est trop fort! Gendarmes, arrêtez cet homme! » L'électricité n'a pas d'effets plus rapides. Ces paroles étaient à peine prononcées, que déjà tous s'étaient levés comme un seul homme. En vain le préfet s'était-il écrié, de son côté: « A moi la force armée! » La force armée et le préfet étaient paralysés par l'exaspération populaire. Imprudent qui eût osé braver la colère que les paroles du capitaine avait allumée! On était à l'un de ces moments dont rien ne peut faire prévoir l'issue, l'agitation était à son comble; l'irritation se propageait au dehors, le préfet perdait la voix en vains efforts pour se faire écouter, et Baune lui-même avait inutilement réclamé le silence et le calme, lorsque, par une heureuse inspiration, Chancel, qu'entouraient ses amis, s'écria: « Citoyens, au nom de la république, écoutez ce que Baune va dire. » Ces paroles eurent un effet magique, et le tumulte fit place au plus profond silence.

« Citoyens, dit alors Baune, ne nous laissons pas égarer par l'exemple qu'on nous fournit ici: restons maîtres de nous-mêmes. Surtout ne donnons pas à nos ennemis prétexte de nous accuser de déloyauté. C'est sur ma parole que le préfet, aux procédés de qui je dois sur ce point rendre hommage, a fait éloigner le piquet qui stationnait à cette porte. Qu'on ne dise pas que nous avons abusé de ce faible avantage;

ne faisons pas surtout qu'on transforme en sbires du pouvoir nos frères de la ligne qui ne sont ici qu'à regret.

« M. le préfet, ajoute Baune, la persistance de vos hommes d'armes serait ici impuissante et dangereuse: comptez plutôt sur notre parole de républicains. Demain, à l'heure que vous allez fixer, Chancel et moi nous nous serons constitués prisonniers. » Et le préfet qui, peu de minutes avant, avait refusé à Baune la faculté de passer la nuit à l'hôtel, sous la garde des gendarmes, et lui avait annoncé qu'il allait être immédiatement transféré à Valence, M. le préfet fut heureux d'avoir leur parole qu'ils se rendraient, le lendemain, à 10 heures, à l'hôtel de la préfecture.

Le lendemain, à 10 heures, Baune et Chancel étaient chez le préfet. « Je viens ici, dit Baune en entrant, dans un double but: dégager ma parole, et vous demander une explication formelle de l'acte incompréhensible d'arbitraire que vous avez osé vous permettre hier sur ma personne. — Adressez-vous au juge d'instruction, les pièces sont entre ses mains. — Je n'en proteste pas moins contre mon arrestation; vous avez eu la prudence de ne la point faire consommer, mais je me regarde comme arrêté, et je ferai retentir tous les journaux républicains de la conduite du préfet de la Drôme. — Je ne suis point jaloux d'une telle célébrité. — Je le crois, M. le préfet; mais comme je ne peux tirer de vous qu'une vengeance morale, je l'obtiendrai tout entière. Vous avez cru, sous votre uniforme brillant, imposer au citoyen obscur; j'en appelle à l'opinion publique, elle jugera entre le haut fonctionnaire et moi. Où dois-je me rendre? — Chez le juge d'instruction; deux gendarmes sont ici à votre disposition pour vous y conduire. — Je ne recherche point la facile persécution des gendarmes; c'est moi qui suis à leur disposition. — Le préfet: Vous pouvez y aller sur votre parole. »

M. le juge d'instruction, auquel notre ami se plait à rendre toute justice, ne pensa pas que le mandat de dépôt fût nécessaire, il se contenta de sa parole qu'il donna de paraître à première réquisition devant la cour d'assises de la Drôme. Nous affirmons que Baune n'y manquera pas.

Nous nous empressons, autant qu'il est en nous, de contribuer à l'accomplissement des promesses de Baune à M. le préfet. Il aura tous les honneurs de la célébrité due à un zèle qui lui a fait si noblement s'emparer des fonctions d'un agent subalterne de la police.

## Lyon.

Un fait bien déplorable est arrivé hier à Lyon. Un duel, dont la cause originaire était une discussion politique, a eu lieu entre M. V...., l'un des chefs du parti légitimiste, et M. Cl..., marchand de bois aux Brotteaux. Le pistolet de M. V.... n'a pu partir qu'à la troisième amorce, et la balle a sifflé, sans toucher l'adversaire. M. Cl..., ayant tiré à son tour, a traversé de part en part M. V...., qui est mort au bout de cinq minutes!....

— La vente d'écrits patriotiques que nous avons fait commencer dimanche dernier a réussi au delà de nos prévisions. A neuf heures, les porteurs sont sortis. Entourés immédiatement par la foule qui circulait dans les rues, ils ont vidé, en quelques instans, leurs koïtes. Après les avoir remplies de nouveau, ils sont repartis dans diverses directions, et à midi, toute l'édition du discours de M<sup>e</sup> Dupont était complètement épuisée. Les sbires de la police ont bien voulu essayer quelques vexations; mais, après avoir acquis la preuve que toutes les formalités voulues par la loi étaient remplies, que surtout les crieurs ne marchaient pas isolés, ils se sont retirés.

Hier, à trois heures de l'après-dîner, la vente a recommencé. On ne peut se faire une idée de l'avidité avec laquelle les citoyens de toutes conditions se sont jetés sur les crieurs pour acheter les écrits annoncés. Voici un fait qui prouve cet empressement. L'un des crieurs, arrêté sur l'une des places de la ville, ne pouvait suffire à satisfaire toutes les demandes. Un ouvrier s'approchant comme les autres, prend une publication et s'en va sans la payer. Le vendeur le rappelle, et lui demande le prix: « Ah! dit-il, je croyais qu'on les distribuait: voilà un sou; mais de pareils écrits vau-



draient bien plutôt 5 francs. » — Deux mille exemplaires ont été vendus en deux heures. — La société lyonnaise de PROPAGANDE DEMOCRATIQUE continuera à faire vendre à des jours indéterminés, mais toujours régulièrement le dimanche. On reconnaîtra ses porteurs à leur costume, consistant en une blouse bleue à collet rouge, serrée par une ceinture tricolore, et en outre à l'inscription : ECRITS DEMOCRATIQUES, placée en lettres noires sur les boîtes qu'ils portent devant eux, et en lettres rouges sur leurs chapeaux cirés. Le siège de la Société est provisoirement établi dans les bureaux de la *Glaneuse*.

Seconder le commerce, encourager l'industrie, tels sont les principaux devoirs du publiciste. Nous croyons remplir cette double mission en rappelant à nos lecteurs et au public en général l'entreprise du roulage en poste, fondée par MM. J. Dulac et C<sup>e</sup>. Cette société, formée depuis peu de temps, et établie port St-Clair, n. 23, à Lyon, et rue du Bouloy, n. 22 et 24, à Paris, a déjà su mériter la confiance du haut commerce de Paris et Lyon. De nouveaux efforts et une activité qu'augmente encore les rigueurs de la saison, voilà comme elle répond à la calomnie; tels aussi ses titres à la bienveillance d'un public appréciateur; il y répondra.

A M. le rédacteur de la *Glaneuse*.

Lyon, 4 janvier 1854.

Monsieur,

Arrivé depuis peu de temps en France, j'ai besoin de témoigner publiquement ma reconnaissance à celui auquel je dois le bonheur d'avoir vu ce pays, que les Polonais ont toujours regardé comme leur seconde patrie.

J'habitais la Pologne dans laquelle je suis né, lorsque par ordre de l'autocrate, je fus conduit dans les déserts de la Sibérie. Ne pouvant me résigner à fuir si misérablement mes jours, je cherchai les

moyens de changer de situation, et pour arriver à ce but, je demandai à servir comme soldat dans l'armée russe. Cette demande m'ayant été accordée, je vins à Astrakan, et bientôt le colonel du régiment dans lequel je fus intercalé, me facilita les moyens de fuir..... Je m'embarquai; mais, ô malheur! le patron auquel je m'étais fié pour la traversée, ne me débarqua que pour me vendre comme esclave! Je changeai deux fois de maître. Le dernier m'amena en Egypte et me vendit à celui qui gouverne glorieusement dans ce pays, à Mehemet-Ali. Ce vice-roi auquel l'Orient devra sa régénération, si les efforts qu'il a faits pour la déterminer sont continués, m'accueillit favorablement lorsque je lui fus présenté par son ministre Bogos. Dès qu'il eut appris que j'étais Polonais, il me rendit la liberté, et me fit instructeur dans sa cavalerie. Peu de temps après, il me fournit les moyens de venir en France!....

Oh! quand après de funestes vicissitudes, on se trouve réduit à l'état d'esclavage et qu'alors un homme vient tout-à-coup briser ces fers qu'on porte avec tant de peine, on doit lui vouer une reconnaissance éternelle, faire savoir aux autres hommes le bienfait qu'on a reçu, afin qu'ils apprennent à apprécier celui auquel on est redevable! Tel est, monsieur le rédacteur, le but de ma lettre; c'est pourquoi vous m'obligerez infiniment en l'insérant dans votre patriotique journal.

Agréé



Julien DUSZYSKI, capitaine Polonais.

GLANE.

Si M. Chose ne donne rien au premier janvier, on est prévenu qu'il reçoit.

— M. Lobau s'est présenté à la Cour, muni d'un pot de seringa. Il en avait besoin pour résister à l'odeur de la royauté-citoyenne, empoisonnée par le juste-milieu.

— Pour donner les étrennes au peuple, le roi va dire aux chambres de l'autoriser à finir les forts. — Grand merci! pour les dragées!

Le roi a fait cadeau d'une caisse de poires-tapées à M. d'Argoli; ce présent lui a donné trois pieds de nez.

Extrait d'un des ouvrages de M. Williams, oculiste, actuellement à Lyon, hôtel des Colonies, rue Neuve de la Préfecture, n. 8.

(Extrait du Courrier du Mans, 6 novembre 1852.)

Le maire de la ville de La Flèche, officier de la Légion-d'Honneur, ne peut laisser partir M. le docteur Williams, oculiste anglais, aussi célèbre par son art que par sa bienveillance, de la ville de La Flèche, où il n'a passé qu'une seule nuit, sans lui exprimer sa vive reconnaissance, en son nom et en ceux des malheureux affligés de maladies d'yeux qu'il s'est empressé de soumettre gratuitement à l'application de son traitement.

Le maire soussigné atteste, pour rendre hommage à la vérité et à la justice, que les moyens employés par M. le docteur Williams ont produit un merveilleux effet, en procurant, au bout de quelques semaines que les infirmes ont reçus, un soulagement remarquable sur tous, et surtout sur l'un d'eux qui de borgne a recouvré entièrement l'usage des deux yeux. C'est avec un vif regret que les habitants de La Flèche voient partir M. le docteur Williams, après un séjour aussi court dans leur ville: leur regret est atténué par l'espoir qu'il leur laisse d'y revenir pour plus long-temps, s'il fait de nouveaux voyages dans l'ouest de la France.

Le maire de La Flèche,  
Le baron BERTRAND-GESLIN.

Extrait du Gil-Blas de Paris, le 9 juillet 1850

Copie d'une lettre envoyée à notre bureau par M. Goyet fils, adressée à M. Williams, qui constate qu'une personne, myope de naissance, est parfaitement guérie par les remèdes employés par cet oculiste, et qu'elle peut distinguer les numéros des maisons à 50 pas de distance.

« Monsieur le docteur,

» Mu par un sentiment de reconnaissance particulier, admirateur d'un talent aussi éminent et si bien connu, et touché de la bienveillance de vos actes, j'éprouve le besoin de rendre un avis à des vérités aussi honorables; veuillez agréer ce témoignage d'une personne à laquelle vous avez rendu et continuez de rendre un éminent bienfait dans le traitement tous les jours efficace exercé sur la personne de son père. Les progrès de vos soins par les soulagemens sensibles qu'il a éprouvés depuis votre traitement, après avoir été opéré et abandonné comme incurable par les autres oculistes les plus célèbres sans aucun

succès, nous rassurent tellement dans sa pénible situation, qu'ils méritent d'être proclamés partout. Vous ne vous êtes point arrêté à cette cure qui méritera le titre de miraculeuse!

« Enfin, monsieur le docteur, un résultat complet est celui exercé sur les yeux de notre bonne, âgée de 29 ans, myope de naissance, à notre service depuis plus de quinze ans, pouvant distinguer actuellement les numéros des maisons à 50 pas de distance, chose qu'auparavant elle ne pouvait jamais faire. Elle peut aujourd'hui, comme si ses yeux n'eussent jamais été affectés, et sans le secours des lunettes qu'elle a toujours été forcée de porter, exercer tous ses travaux sans fatigue. C'est bien ici le cas du prodige. Honneur au bienfaiteur de l'humanité!

» Veuillez, monsieur, agréer des remerciemens bien naturels et notre reconnaissance à tous.

» Je suis avec respect, monsieur le docteur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« GOYET-LINGUET fils. »

Un chef d'atelier, possesseur d'un procédé nouveau pour confectionner les bottes et souliers sans coutures, et jouissant d'un grand crédit commercial, désirerait trouver un associé qui pût, en même temps, fournir une mise de fonds et tenir les écritures.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

AVIS AUX OUVRIERS SERRURIERS.

Suivant le mode établi dans la capitale, MM. les maîtres serruriers de la ville de Lyon et ses faubourgs, ont établi un bureau central, situé rue Ecorche-Bœuf, n. 18, chez M. Sabatier, marchand de vin. L'ouvrier pourra se présenter gratis pour obtenir de l'ouvrage; on lui donnera les renseignements nécessaires pour en obtenir.

Le président : CHAVELET.  
FACE, secrétaire.

A céder, pour cause de décès, un café situé sur la place des Costins.

S'adresser à Mad. Mons, propriétaire dudit café.

J. FERTON, l'un des gérans.